



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019
19 heures 00

GF/SP

N° 002474

Affaires culturelles -
Projet scientifique et
culturel - Musée
d'Apt.

Affiché le :

Le mardi 17 décembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le _____, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France fixe pour l'ensemble des Musées de France la mission permanente de conserver, restaurer, étudier, enrichir leurs collections, de les rendre accessibles au public, de mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion et de contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche. Elle impose également la rédaction d'un projet scientifique et culturel (PSC).

Madame le Maire précise que le PSC est un document qui définit la politique globale du musée et ses grandes orientations pour les cinq années à venir, en tenant compte de toutes ses missions envers les collections et les publics. Il s'appuie sur une première partie consistant en un état des lieux et diagnostic critique de l'existant, avant de poser les objectifs stratégiques pour l'avenir, dans une seconde partie. Il s'agit donc d'un document cadre qui fixe une référence commune pour les équipes, mais également dans le travail mené avec les partenaires de l'établissement.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, dans la configuration actuelle du musée d'Apt, plusieurs freins limitent son évolution et motivent sa restructuration :

- les deux tiers de ses collections sont inaccessibles au public en visite libre depuis plus de 16 ans,
- le musée d'Apt, ancien musée de l'aventure industrielle, peine à attirer du public,
- les espaces d'accueil du public sont inadaptés aux missions du musée,
- une grande partie des objets n'est pas conservée dans de bonnes conditions,
- la ville d'Apt n'a pas les capacités d'entretenir et ouvrir deux musées ouverts au public.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Elle présente ensuite les principaux objectifs de la réunification des collections :

- proposer un parcours muséographique qui permette de comprendre la ville et son pays et de fédérer la population autour d'une identité culturelle forte basée sur l'histoire de son territoire.
- disposer d'espaces rationalisés et adaptés à une meilleure conservation et étude des collections.
- rendre les collections accessibles à tous et permettre à chacun de s'approprier l'histoire du territoire sur lequel il vit ou est de passage, tout en conférant à Apt une image porteuse de notoriété au sein d'une région déjà très fortement médiatisée.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le PSC a été présenté à la Commission culture le 3 décembre dernier. Ce document pose les grands principes du projet de réunification des collections muséales au sein de l'ensemble des bâtiments municipaux disponibles au 14 place du Postel, afin de doter la ville d'un équipement structurant et unique sur le territoire : le musée d'histoire du pays d'Apt. Ce dernier retracera l'histoire de la ville et de son territoire de la Préhistoire à nos jours.

Madame le Maire expose au conseil municipal le plan du PSC. Dans la première partie, l'état des lieux présente Apt et son territoire, l'histoire et les collections du musée, les bâtiments et les parcours muséographiques actuels, les publics et la médiation et enfin les moyens humains et financiers de l'équipement municipal. Dans la seconde partie, sont développés le choix d'implantation et les espaces du futur musée, le parcours d'exposition permanente, la politique des collections, celles des publics et enfin les moyens et le fonctionnement.

Madame le Maire rappelle que ce document ne fixe que les grandes orientations souhaitées par la ville pour son musée. Une étude de faisabilité et de définition, complément nécessaire du PSC, est programmée pour 2020. Celle-ci permettra de traduire le projet en propositions opérationnelles en matière d'architecture, de muséographie, de conservation préventive, de calendrier et de programmation financière.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Projet Scientifique et Culturel du musée d'Apt et de l'autoriser à le transmettre au Ministère de la Culture, Service des Musées de France pour validation.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

CONSIDERE l'intérêt du Projet Scientifique et Culturel pour un musée d'histoire du pays d'Apt.

DIT qu'un tel projet permettra à la ville d'enrichir et diversifier l'offre culturelle du territoire, tout en développant le potentiel touristique de la ville-centre.

VALIDE le Projet Scientifique et Culturel du Musée d'Apt.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à transmettre le document et ses annexes au Ministère de la Culture, Service des Musées de France pour validation.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**